

NAVIGATION CÔTIÈRE ALGÉRIENNE Charles SCHIAFFINO, Albert JOUVET & Cie puis LAURENT SCHIAFFINO & Cie

Charles SCHIAFFINO

Arrière-petit-fils de Jacques, qui porta en France la lettre du consul Deval sur le coup d'éventail.

Fils de Laurent (1833-1882).

Neveu de Angelo (Ange) Schiaffino, associé à Prosper Durand

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Schiaffino+Durand_et_Cie.pdf

Comité central des armateurs de France
[Concurrence italienne]
(*Le Journal général de l'Algérie*, 3 octobre 1907)

M. André Lebon, président du Comité central des armateurs de France, vient d'adresser la lettre suivante au ministre de la Marine :

« Monsieur le Ministre,

« Par deux lettres en date des 30 mai et 4 juin derniers, j'ai eu l'honneur de vous saisir, au nom du Comité central des armateurs de France, de la question des opérations de remorquage effectuées entre les ports de Bône et Oran par le remorqueur italien *Pietro-Migga*, alors que la loi du 11 avril 1906 réserve ces opérations aux remorqueurs français, lorsqu'elles doivent être effectuées, comme dans l'espèce, entre ports français.

« La Douane étant intéressée dans la question, j'avais cru devoir en saisir en même temps votre collègue des Finances, à qui j'avais remis une copie des lettres susvisées.

« M. le directeur général des Douanes a bien voulu me faire connaître, par lettre du 4 juillet, que d'après les instructions adressées au service des Douanes pour l'application de la loi du 11 avril 1906, les remorqueurs étrangers ne peuvent être admis à faire des opérations de remorquage dans les ports français qu'autant qu'il est justifié, par un certificat émanant de l'Administration de la Marine ou de la chambre de commerce, qu'il n'existe pas de remorqueur français sur place ou qu'il ne s'en trouve aucun disponible ou suffisant.

« L'attestation dont il s'agit, ajoutait M. Delanney, ayant été produite en ce qui concerne le remorqueur susvisé, le service de la Douane n'avait pu qu'autoriser l'opération incriminée. En terminant, le directeur général des Douanes exprimait l'espoir que les règles à observer pour la délivrance des certificats seraient fixées, dans l'avenir, de manière à prévenir tout abus.

« Je me suis longtemps étendu, dans ma lettre du 30 mai, sur le sens que, d'après nous, votre administration doit donner aux mots « sur place » inscrits dans l'article 1^{er} de la loi du 11 avril 1906, si elle veut respecter l'intention du législateur. C'est, qu'en

effet, si le remorqueur italien *Pietro-Migga* a pu impunément pratiquer l'opération incriminée, c'était parce que M. l'administrateur de l'Inscription maritime du port de Bône avait estimé que, dès lors qu'il ne se trouvait ce jour-là aucun remorqueur disponible ou suffisant dans ce port, le pavillon italien pouvait être favorisé au détriment du pavillon national. Le mot «*détriment*» est bien exact puisque, dans deux ports voisins de Bône, à Bougie et à Alger, se trouvaient disponibles des remorqueurs français plus puissants que le *Pietro-Migga* et parmi lesquels le *Furet*, d'une force de 400 chevaux (armateurs : Ch. Schiaffino, A. Juvet et Cie), et le *Travailleur*, d'une force de 260 chevaux (armateur : Prosper Durand*).

« *Permettez-moi, Monsieur le ministre, de vous exprimer toute ma surprise de voir que mes deux lettres ont été laissées sans réponse. La gravité de la question qui faisait, leur objet n'a pourtant pas échappé à vos collègues des finances et du commerce, saisis en même temps que vous et qui m'ont aussitôt répondu qu'ils ne pouvaient être rendus responsables des actes des agents de votre département. Je n'avais pas cru devoir insister davantage, persuadé que j'étais que les faits incriminés ne se renouvelleraient pas, et que, selon l'espoir exprimé par M. le directeur général des Douanes, les règles à observer désormais pour la délivrance des certificats seraient fixées de manière à prévenir tout abus.*

« *Malheureusement, cet espoir a été déçu. Les armateurs du remorqueur italien, qui sont en même temps des entrepreneurs du port d'Oran (au moins M. Jammy), n'ayant pas été inquiétés, se sont enhardis et, maintenant, ce n'est plus seulement le *Pietro-Migga*, mais deux remorqueurs battant pavillon italien qui font journellement, non plus des opérations entre ports français, mais bien à l'intérieur du port français d'Oran Ceci est incroyable, et lorsqu'on me nous a affirmé ces faits, nous avons refusé d'y croire. Mais une enquête les a confirmés et a démontré que, pendant ce temps, les remorqueurs français déjà cités étaient disponibles, de même que le *Georges-Simone* du port de Bône, d'une force de 250 chevaux, qui est désarmé depuis le 17 août parce qu'il manque de travail.*

« *Aussi me vois-je contraint, Monsieur le ministre, de protester hautement, au nom du Comité central des armateurs de France, qui réalise la représentation intégrale de l'armement français, contre l'admission volontaire par l'Administration française, du pavillon étranger à des opérations que le législateur a réservées au pavillon national. Il n'y a pas un seul pays maritime en Europe qui tolérerait un seul remorqueur étranger opérant d'une façon constante à l'intérieur de ses ports, ainsi que les choses se passent à Oran.*

« *Ces faits soulèvent une indignation très vive en Algérie et je crois savoir que M. le gouverneur général de l'Algérie en a saisi votre collègue des travaux publics, auquel les syndicats maritimes algériens ont demandé, de leur côté, d'exiger de l'entrepreneur du port d'Oran qu'il effectue ses travaux avec des remorqueurs battant pavillon français.*

« *Le Comité central des armateurs de France compte que vous aurez à cœur, Monsieur le Ministre, de devancer votre collègue dans la défense des intérêts dont vous avez la charge, et que vous voudrez bien donner aux agents de votre département les instructions suggérées par mes dernières lettres, au sujet de l'application de la loi du 11 avril 1906 sur le remorquage,*

« *Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération.*

Le président

Signé : André LEBON

Navigation côtière algérienne
(*Le Journal général de l'Algérie*, 30 septembre 1909)

Nous apprenons avec plaisir que MM. Ch. Schiaffino, A. Juvet et Cie, armateurs à Bougie, se sont rendus acquéreurs de la flotte de M. Marc Leroux.

La société de « Navigation côtière algérienne » desservira régulièrement avec ses bateaux à vapeur : *Saint-Rémy, Aurore, Norma, Ville-de-Bougie, Algérie, Notre-Dame-d'Afrique, Ville-de-Collo, Breton, Ville-de-Dellys, Saint-Joseph, Furet, Sud, Providence*, les lignes de Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône ; de Dellys, Azefoun, Bougie ; de Tipaza, Cherchell, Ténès ; de Mostaganem, Arzew, Oran, et toutes les plages environnantes, ainsi que le Maroc et la Tunisie (facultatif).

L'estime dont jouissent MM. Ch. Schiaffino et A. Juvet dans le monde commercial ne peut qu'assurer le succès, que nous souhaitons aux armateurs côtiers, pour leur nouvelle entreprise.

NÉCROLOGIE
Fernand Duverdier
(*Le Sémaphore algérien*, 11 janvier 1910)

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Fernand Duverdier, capitaine au long cours, commandant le vapeur *Norma*, de la Compagnie Schiaffino, Juvet et Cie.

En cette douloureuse circonstance, nous joignons nos condoléances sincères aux nombreux témoignages de sympathie exprimés aux familles Duverdier alliées ainsi qu'à MM. Schiaffino, Juvet et Cie.

La flotte algérienne
(*Le Sémaphore algérien*, 14 mai 1912)

La Compagnie Schiaffino et Juvet est depuis huit jours propriétaire du « Finistère », navire de 700 tonnes, confortablement aménagé pour passagers.

Le *Finistère* destiné à desservir la côte Est, a une vitesse de douze noeuds. Il sera en ligne sous peu de jours et partira d'Alger les lundis de chaque semaine.

DANS .NOS PORTS
Société Schiaffino et Juvet
(*Le Sémaphore algérien*, 14 mai 1912)

Le port voit sa flotte s'augmenter tous les mois d'unités nouvelles. Aujourd'hui, après le *Finistère*, c'est le *Vulcanus*, que viennent d'acquérir les armateurs Schiaffino et Juvet.

Le *Vulcanus* a 75 mètres de long et sa portée est de 2.500 tonnes. Il est arrivé d'Espagne avec 2.100 tonnes de pyrite qu'il vient d'achever de débarquer. Après son

passage au bassin pour la visite de sa coque, il sera affecté plus particulièrement au transport des phosphates entre Tunis, Bône, Alger et Oran.

C'est le plus fort des 12 navires que compte la Compagnie de navigation côtière algérienne.

Propos d'un Algérien
Excès de solidarité
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1912)

Cela ne vous serre-t-il pas le cœur de voir toute notre flotte algéroise immobilisée sur ses ancrs, les ponts désertés, les treuils silencieux ? Nos trois armateurs, Decker et Laurens [Chargeurs algériens réunis], Schiaffino et Jouvét et Antoine Achaque sont plus touchés par la grève que nos grandes compagnies, dont les marins de l'État assurent, du moins, quelques départs. Et cependant, ils apportent un large esprit de conciliation dans le débat. Pour quoi faut-il qu'à Alger aussi nos inscrits subissent l'influence de gens nullement qualifiés pour les diriger. Et ce qui démontre bien qu'ils sont pour la plupart inconscients des actes qu'on leur fait commettre, c'est qu'ils ont adopté les termes du manifeste que nous publions d'autre part.

Nous pensons qu'il y a lieu d'améliorer leur sort, mais il n'était pas besoin qu'ils se solidarisent avec des inscrits du Havre et désertent leur bord pour mieux faire valoir leurs revendications. Nous connaissons les dispositions bienveillantes de leurs armateurs et nous sommes en mesure d'affirmer que leurs réclamations eussent été examinées avec intérêt sans qu'ils aient à se déclarer en grève.

Syndicat commercial algérien
Réunion du 8^e groupe (vins)
Déchargement par les compagnies de navigation de la futaille vide
(*Le Journal général de l'Algérie*, 14 novembre 1912)

M. LE PRÉSIDENT fait connaître ensuite qu'il a aussi demandé aux compagnies de lignes côtières d'apporter plus de soins pour l'embarquement et le déchargement des fûts pleins. M. Achaque et MM. Schiaffino, Jouvét et Cie ont répondu qu'ils donneraient des ordres en conséquence à leur personnel des quais de surveiller très sévèrement les opérations de chargement et de débarquement des fûts pleins, de manière à éviter toute réclamation de la part des chargeurs.

ORAN
Scotto Ambrosino et Pugliese
(*Le Sémaphore algérien*, 9 février 1913)

.....
Ces Messieurs cherchent depuis longtemps déjà à constituer leur armement avec des vapeurs dans le genre de ceux de Schiaffino et Compagnie, d'Alger, dont ils sont les agents à Oran, c'est-à-dire ayant un plus fort tonnage que ceux qu'ils possédaient afin de pouvoir transporter tous les vins de Mostaganem et Arzew à Oran et faire face à un trafic toujours croissant.
.....

RENFLOUÉ !
(*Le Sémaphore algérien*, 22 juin 1913)

Le vapeur « Saint-Joseph », des lignes côtières, qui avait sombré dans le port à la suite de l'abordage de la « Savoie », a été renfloué en moins de 3 jours par son propre armateur, notre ami Charles Schiaffino. Le puissant matériel de sauvetage dont dispose Schiaffino et l'habileté de son personnel ont permis de remettre à flot dans des conditions de rapidité extraordinaire le « Saint-Joseph » qui ne compte pas moins de 34 mètres de long. La démonstration est faite, une fois de plus, qu'on peut s'adresser en toute confiance à cette maison d'armement pour tout sauvetage à opérer soit à la côte, soit au large.

Mais nous savons les intentions de Charles Schiaffino qui veut encore compléter et perfectionner son matériel.

Nous en reparlerons en temps voulu.

PROPOS D'UN ALGÉRIEN
Depuis 1830 !
Charles SCHIAFFINO & Cie
(*Le Sémaphore algérien*, 5 octobre 1913)

Une « firme » qui a le respect des traditions, c'est la « firme » Schiaffino. C'est, en effet, la plus vieille maison d'acconage et d'armement de l'Algérie. Elle date de 1830 et compte donc, à ce jour, 83 ans d'existence.

Elle a tout d'abord débuté sous le nom de Schiaffino frères, puis de Schiaffino et Durand, enfin de Charles Schiaffino et Cie. C'est, en quelque sorte, trois générations qui se succèdent et la dernière ne dément en rien les remarquables qualités des hardis précurseurs d'avant la conquête.

La très importante maison d'acconage et d'armement Charles Schiaffino et Cie, dont le matériel de port considérable, ne comporte pas moins de 145 chalands d'un tonnage total de 23.000 tonnes, de sept remorqueurs puissants, dont le dernier de 150 chevaux, est en construction à Alger même et en voie d'achèvement prochain, d'une douzaine de navires, de 500 à 2.600 tonnes, se distingue par son ardeur à suivre les évolutions du progrès.

Et les braves et honnêtes gens qu'étaient, il y a trois quarts de siècle, les fondateurs de cette maison, seraient heureux d'assister à son développement rationnel et reconnaîtraient en Charles, le digne successeur d'une lignée de travailleurs courageux et probes.

Le nouveau remorqueur dont la mise en service est imminente, est destiné à augmenter d'un élément de premier ordre l'outillage des ports et de la rade d'Alger et à faciliter les mouvements de navire dans les bassins prévus à l'arrière port de l'Agha.

Nous ne pouvons donc que féliciter la Compagnie de navigation, d'affrètement et d'acconage Ch. Schiaffino et Cie de son large esprit d'initiative.

PROPOS D'UN ALGÉRIEN
Notre industrie maritime
par DE L[APEYRIÈRE]

(*Le Sémaphore algérien*, 15 décembre 1913)

Jeudi à trois heures, a eu lieu le lancement du *Laurent-Schiaffino*, beau remorqueur de 20 mètres de long, construit pour le compte de la maison d'armement Charles Schiaffino.

A lire simplement cette information, on pourrait supposer que ce « lancement » s'est fait aux « Chantiers de la Seyne », aux « Chantiers de la Loire », aux « Chantiers de la Manche », aux « Chantiers de la Gironde » ou aux « Chantiers de Cannes et d'Antibes réunis ».

Nullement. Il s'est fait aux « Chantiers... d'Alger » et par les soins du sympathique constructeur M. Vincent Parascandola.

Or comme le *Laurent-Schiaffino* a des formes marines impeccables, l'on en doit conclure que nos industriels sont aussi habiles que les spécialistes de la Métropole ou de l'étranger.

L'industrie maritime a fait ici des progrès énormes. Elle se développe proportionnellement à l'importance de notre trafic. Les ateliers de l'arrière-port et du port ont un outillage perfectionné qui leur permet toutes constructions et toutes réparations de navires. Les armateurs étrangers eux-mêmes ont tout intérêt à s'adresser à Alger pour leurs avaries et le jour n'est pas loin où la réputation de nos spécialistes traversera les mers et les océans pour le plus grand bien de notre industrie locale.

NOUVELLES MARITIMES

Le « Talascluna » [*sic* : ou *Tascalusa*] à la côte
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} février 1914)

Nos confrères du matin ont signalé l'échouement du pétrolier anglais *Talascluna* à la pointe du cap Matifou,

Ce vapeur, anciennement à la Compagnie Américaine Anglo-Saxon, appartient aujourd'hui à M. Smith, directeur de la Storage and Carriage Cie. Cette Société compte une quinzaine de navires du même type que le *Talascluna*. Ce dernier a été lancé il y a quelques mois aux chantiers de Middelsbro. Contrairement à ce qui a été dit, nous pensons que ses avaries pourront très bien être réparées à Alger si le puissant remorqueur de sauvetage le *Sud*, à Ch. Schiaffino et Jovet, parvient à le remettre à flot.

— AU moment de mettre sous presse, nous apprenons que le *Talascluna* a été renfloué grâce aux puissants bateaux de sauvetage de la Maison Schiaffino et Jouve.

AUTOUR D'UN SAUVETAGE MARITIME

Ch. Schiaffino et Cie
(*Le Sémaphore algérien*, 8 février 1914)

Comme nous l'avons écrit, au moment même de son échouement, le *Tascalusa* s'est mis au plein à 6 heures du soir sur les rochers de la pointe extrême du cap Matifou. Exposé à tous les vents et battu par une forte houle, il fallait des engins puissants pour le tirer de sa situation critique, surtout si l'on tient compte que ce magnifique pétrolier a une portée en lourd de plus de 10 mille tonnes. Aussitôt prévenu du sinistre, M. Charles Schiaffino se rendait sur les lieux avec son remorqueur, le *Sud*, pour tenter de renflouer le *Tascalusa*. Mais il dut faire appel à une autre de ses unités, l'*Actif*, et après des efforts répétés, il parvenait à faire flotter le vapeur échoué.

Au préalable, le capitaine Clarke, commandant du vapeur échoué, avait refoulé 2.500 tonnes de pétrole pour alléger son navire.

Le sang-froid et l'habileté manœuvrière de Charles Schiaffino vinrent à bout de toutes les difficultés. D'ailleurs, Schiaffino a d'autres sauvetages à son actif. C'est un peu le terre-neuve des bateaux sinistrés et ce titre fait autant honneur au port d'Alger qu'à lui-même. En effet, grâce aux remorqueurs de cette Compagnie côtière, Alger est doté d'un matériel de sauvetage de premier ordre.

Le *Sud*, long de 38 mètres, large de 5 m. 85 m. 85, une force de 500 chevaux. Son outillage est complet, soit en appareils de scaphandrier ou en pompes centrifuges. Il peut refouler 2.800 mètres cubes à l'heure.

Le *Furet* a 34 m. 60 de long, 6 de large et développe 400 chevaux. Deux pompes refoulent 1.400 mètres cubes.

En outre, deux allèges de haute mer de 450 et 250 tonnes sont spécialement outillées pour aider les efforts du remorqueur.

En résumé, l'armement algérois est un des plus complets et des plus puissants de l'armement français.

Dans les ports algériens
ALGER
par A. C.
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mai 1914)

Nous relevons dans le dernier *Bulletin de la chambre de commerce* quelques renseignements d'un haut intérêt pour notre port.

Au sujet d'une demande formulée par M. Daurces, directeur de la Société l' « Entreprise maritime et commerciale* », et tendant à obtenir l'autorisation d'introduire dans le port un dock flottant pour le ravitaillement des relâcheurs en charbon de soufre, le capitaine de port se prononce en faveur de cette proposition en faisant toutefois observer qu'il convenait d'attendre que les travaux d'agrandissement projetés soient exécutés en partie.

L'avis du capitaine de port a également prévalu dans une demande adressée par MM. Schiaffino et Jouvot, tendant à obtenir un nouveau délai d'un an pour la mise en service de deux grues flottantes à vapeur qu'ils ont été autorisés à introduire dans le port par arrêté préfectoral du 17 mars 1912.

M. Canale indique dans son rapport que les raisons données par les pétitionnaires pour justifier leur demande, à savoir le manque de main d'œuvre et l'insuffisance de place aux cales sèches, sont exactes.

D'autre part, ajoute notre distingué capitaine de port, il y a lieu de retenir que les grues flottantes rendent de très grands services et que, chaque fois que la chose est possible, on doit s'efforcer d'encourager les initiatives privées qui concourent à l'amélioration de l'outillage du port d'Alger.

Nous sommes heureux d'être en concordance d'idées avec ce chef de service, dont la compétence s'affirme dans toutes les circonstances. A un port en plein développement comme le nôtre, il faut des hommes à l'esprit large, qui comprennent qu'avant tout, il faut favoriser le commerce et savoir au besoin faire fléchir les règlements quand l'intérêt général est en jeu.

Un hommage mérité
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mai 1914)

Il est particulièrement agréable au *Sémaphore* d'avoir à adresser ses meilleures félicitations à MM. Berton Philippe et Rodolfi Hugues [?], capitaine et chef mécanicien du *Finistère*, de la Maison Schiaffino et Jouvét, d'Alger, dont ils sont l'objet de la part du sous-secrétaire d'État à la Marine marchande.

Ils viennent, en effet, de recevoir un témoignage de satisfaction pour la bonne tenue de leur navire.

Que ces vaillants marins reçoivent nos compliments les plus sincères.

Navigation Côtière Algérienne

Services Réguliers de Bateaux à Vapeur

Ch. Schiaffino. A. Jouvét & C^{ie}

ARMATEURS A BOUGIE

Agence d'Alger, Quai Nord

Départs réguliers d'Alger pour :

Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville et Bône tous les lundis, et Jedis de chaque semaine, à 6 heures du soir.

Delys, Azeffoun, Bougie, tous les lundis à 6 heures du soir.

Ti paza, Cherchell, tous les Samedis.

Ténès, Mostaganem, Arzew et Oran, tous les Mercredis à 6 heures du soir.

Par le Vapeurs Français

SAINT-REMY... 1.10 T.	VILLE-DE-BOUGIE. 700 T.
ACTIF..... 1.100 T.	ALGERIE..... 280 T.
AURORE..... 750 T.	N.-D.-D'AFRIQUE.. 240 T.
FINISTERE.... 700 T.	St-JOSEPH..... 430 T.
VULCANUS..... 2.500 Tonnes	

Transports spéciaux des plages par chalands de mer remorqués. Affrétements pour la Tunisie et le Maroc. Pour fret et renseignements; s'adresser à l'Agence, Quai Nord.

Adresse télégraphique SCHIAFFINO-JOUVET, Alger.

TÉLÉPHONE 2-31

(Le *Sémaphore algérien*, 1^{er} janvier 1915)

NOUVELLES MARITIMES

ALGER

(Le *Sémaphore algérien*, 27 mars 1915)

La Société Charles Schiaffino et Cie a acheté tout récemment à M. François Scotto di Césaire, acconier à Alger :

Les remorqueurs *Paul* et *Lutteur* ;

Dix-neuf chalands, appelés : *Édouard*, *Nicolle-et-Huguette*, *Jojo François*, *Julien*, *Rose-et-Paul*, *Les-Trois-Henri*, *Pierrot*, *Michel*, *Jean-André*, *Madeleine*, *Sauveur*, *Catherine*, *Julie*, *Charles-Marie-Antoinette*, *Raphaël*, *Richelieu* et *Colbert* ;

Neuf balancelles : *Nouveau-Louis, Sainte-Louise* ou *Redoutable, Carmen, Coq, Nouveau-Vincent* ou *Antoinette, Nouveau-Louis, Éléonore, Marie* et *Bab-el-Oued* ;

Et cinq canots : *Jeannot, Marcel, Henri, Algérien* et *Renée*.

Ce matériel, ajouté au matériel déjà considérable de la firme Schiaffino et Cie, constitue un outillage de premier ordre pour le trafic maritime local.

Nous nous en félicitons pour le commerce algérois.

NOUVELLES MARITIMES

ALGER

Le vapeur « *Anglet* »

(*Le Sémaphore algérien*, 14 avril 1915)

Le vapeur *Anglet* est toujours au plein. Il semble que la mer soit moins mauvaise. Aussi, depuis hier, les opérations de sauvetage sont-elles reprises. Pour peu que dure cette embellie, on arrivera à débloquer le malheureux navire qui, depuis 19 jours, a reçu sur son lit de sable les farouches baisers des lames. M. Schiaffino et le brave capitaine Labarbe n'ont pas quitté le navire. Gens de devoir et de volonté, ils méritent d'entrer côte à côte dans le port avec l'*Anglet* enfin dégagé après de si louables et de si persévérants efforts. Ce jour n'est pas loin.

NOUVELLES MARITIMES

Renflouement du vapeur *Anglet*

(*Le Sémaphore algérien*, 24 avril 1915)

Si le temps se maintient beau 24 heures, le vapeur *Anglet*, échoué à l'embouchure du Mazafran, sera renfloué. Il y a aujourd'hui un mois que ce navire est au plein. Malgré le gros temps qu'il a essuyé, il n'a pas souffert et nous pensons qu'après avoir rechargé les 1.500 tonnes de charbon dont on l'a allégé, sur les 5.500 que comporte sa cargaison, il pourra continuer sa route.

Le capitaine, l'équipage et notre ami Schiaffino ont droit à toutes nos félicitations

Les sauveteurs des navires sinistrés

(*Le Sémaphore algérien*, 25 juillet 1915)

Grâce à son matériel perfectionné de sauvetage, la maison d'armement si connue Schiaffino et Jovet vient de renflouer à Bône le navire anglais « *Colemero* » à bord duquel s'était déclaré un violent incendie.

Le « *Colemero* » reprendra la mer très prochainement.

Sinistres maritimes

(*Le Sémaphore algérien*, 25 novembre 1916)

« *L'Utile* », remorqueur de la Compagnie Schiaffino et Jovet, a ramené à Bougie sept hommes de l'équipage du vapeur « *Hisconn* », perdu dans le golfe du Lion au cours de la tempête de ces jours derniers.

Albert JOUVET

Frère de Georges Jovet,
administrateur des Tonnelleres modernes à Hussein-Dey.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tonnelleres_modernes.pdf
Père d'Alphonse Jovet,
fondateur de la Banque de l'union nord-africaine
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf
transformée en 1940 en BNCl-Afrique.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 24 mai 1917)

M^{me} V^{ve} Albert Jovet ; [M. Alphonse Jovet](#) ; M^{lle} Jeanne Jovet ; M^{lle} Suzanne Jovet ; M^{me} et M. Georges Jovet, négociant* à Paris ; M^{me} et M. Ferdinand Morin, de Guelma, et leurs enfants ; M. Robinet, actuellement au front, M^{me} et leurs enfants ; M^{me} Morin, de Millesimo ; M^{me} et M. Lemaître. commandant en retraite à Abbeville ; le docteur Valentin Lemaître, de Moreuil ; M. J. Lemaître, avoué à Abbeville ; M. Blot, d'Amiens ; M^{me} et M. Sadelier, maire de Clozel ; M. Michel Sadeler, vétérinaire, mobilisé au Maroc, M^{me} et leur enfant ; M. Bernard Sadeler, actuellement au front, M^{me} et leur enfant ; M. Marcel, capitaine du génie en retraite, décoré de la Légion d'honneur, et M^{me}, d'Aïn-Saint-Charles ; M^{me} V^{ve} Cren, de Toulon ; M^{lle} Beimel ; M. Jules Beimel, officier d'administration à Montpellier ; M^{me} V^{ve} Pacot et ses enfants, de Toulon ; M. Pons, administrateur à Sédrata, M^{me} et leur enfant ; M. Ranfer, notaire à Guelma, actuellement prisonnier en Bulgarie, M^{me} et leur fils ; M^{me} V^{ve} Tellier, de Paris ; M. Maldon et M^{me} Maldon, née Tellier, de Paris ;

Les familles Goetz, de Constantine et de Guelma ;

M. Charles Schiaffino et M. Charles-Henri ;

Le personnel de la maison Schiaffino, Jovet et Cie ;

Les membres de la chambre de commerce de Bougie ;

Les membres du conseil d'administration du Bureau de bienfaisance musulman ;

Les membres de la Société viticole de Bougie,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Albert-Pierre-François JOUVET,
armateur,

trésorier de la chambre de commerce de Bougie,
président du conseil d'administration du Bureau de bienfaisance musulman,
vice-consul de Belgique,
officier d'Académie,
officier du Nicham-Iftikhar,

leur époux, père, frère, beau-frère, cousin, allié, associé et collègue, décédé à Bougie, le 19 mai 1917, dans sa 57^e année.

Ses obsèques ont eu lieu à Bougie, le dimanche 20 mai 1917, à 4 heures de l'après-midi.

NÉCROLOGIE
Albert Jovet
(*Le Sémaphore algérien*, 26 mai 1917)

Nous apprenons la mort soudaine de notre ami Albert Jovet, armateur associé de la Compagnie de navigation Ch. Schiaffino et A Jovet, survenue à Bougie le samedi 19 mai.

Par son travail assidu, son esprit éclairé, l'aménité de son caractère, sa modestie et la bonté de son cœur, M. Albert Jovet s'était attiré la plus vive estime de ceux qui le connaissait.

Il s'était, volontairement, confiné dans la direction de l'agence de la Société de navigation côtière de Bougie. Il aimait cette ville et s'employait avec passion, comme membre de la chambre de commerce bougiote, à travailler au développement économique de la Kabylie.

La population de Bougie a fait à cet homme de bien des obsèques émouvantes

Nous adressons à sa veuve, à ses enfants et à son associé, M. Charles Schiaffino, nos bien sincères condoléances.

LÉGION D'HONNEUR
(*Le Temps*, 6 février 1919)

Sont nommés :

Chevaliers. — ... Schiaffino, armateur à Alger, directeur de la principale société d'acconage d'Alger...

Dans la Légion d'honneur
Charles Schiaffino
(*Le Sémaphore algérien*, 13 février 1919)

Nous relevons avec un vif plaisir la nomination de M. Charles Schiaffino, l'armateur bien connu et si estimé de notre ville, comme chevalier de la Légion d'honneur.

Descendant d'une des plus vieilles familles algéroises, fils de Laurent Schiaffino, fondateur de la maison d'armement de ce nom, fait lui-même chevalier de la Légion d'honneur, sous le gouvernement du général Chanzy ; neveu de feu Angelo [ou Ange] Schiaffino [† 1912], qui succéda à son frère [Laurent (1833-1882)] dans la direction des services entiers et d'acconage, notre concitoyen, M. Charles Schiaffino a continué les traditions d'initiative et de haute probité qui ont fait l'honneur de cette maison.

Depuis le début de la guerre, résidant presque en permanence à Bizerte, au service ds amirautés anglaise et française, M. Charles Schiaffino a dirigé, en coopérant personnellement, les opérations souvent périlleuses et difficiles de sauvetage de nombreux bateaux torpillés ou coulés par les sous-marins.

M. Charles Schiaffino était déjà titulaire des médailles d'or et d'argent du ministère de la marine française et de la médaille de la valeur maritime du gouvernement italien pour sauvetages.

En lui conférant la croix de la Légion d'honneur, le gouvernement français a voulu reconnaître les éminents services qu'il a rendus à la Défense nationale et à nos alliés en leur sauvant un tonnage important et précieux.

Nous nous joignons aux nombreux amis qui se réjouiront en Algérie de la haute distinction qui vient de lui être conférée, pour adresser à M. Charles Schiaffino nos bien cordiales félicitations.

INFORMATIONS MARITIMES
Vapeur renfloué
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mai 1919)

Le vapeur « Aurore », de la maison Ch. Schiaffino, A. Juvet et Cie, qui, par suite d'incendie, avait été coulé avec sa cargaison de soufre dans le port de Mostaganem, a été renfloué par le vapeur de sauvetage « Notre-Dame-d'Afrique », appartenant à la même maison.

Son renflouement a été rapidement opéré, grâce à l'expérience de M. Alexandre Page, chef mécanicien du navire sauveteur, que M. Schiaffino avait délégué pour mener à bien cette opération, et au concours le plus dévoué des officiers et des équipages des deux navires, ainsi qu'à celui de M. Ambrosino, armateur à Oran.

INFORMATIONS MARITIMES
Vente de navires
(*Le Sémaphore algérien*, 29 mai 1919)

Par l'intermédiaire de M. Crispo, courtier maritime dans notre ville, cinq vapeurs ont été vendus. Ce sont :

Le remorqueur *Yvonne*, acheté par la Maison Charles Schiaffino, d'Alger.

.....

INFORMATIONS MARITIMES
Sinistres maritimes
(*Le Sémaphore algérien*, 31 juillet 1919)

« Padma », voil. fr., ayant pris feu à 15 milles au nord d'Oran, a été abandonné par son équipage. Pris en remorque par l' « Aurore », de la Compagnie Schiaffino et Juvet, il a été amené à Oran où il coula dans la soirée.

L'équipage au complet a été sauvé.

INFORMATIONS MARITIMES
LE MAUVAIS TEMPS EN MÉDITERRANÉE
par L. C.
(*Le Sémaphore algérien*, 16 décembre 1919)

.....
Dans la même journée du 12, la Compagnie Schiaffino envoyait un de ses remorqueurs à Matifou dans le but de sauveter un voilier américain, l' « Edith-Simmington », échoué sur des rochers.

Vers le soir, le remorqueur revenait sans avoir pu accomplir sa tâche, par suite de la position critique de ce voilier.

L'équipage a été débarqué et ramené à Alger.

La cargaison de ce navire est exclusivement composée de charbon.

Le lendemain, le remorqueur « Sud », de la Maison Schiaffino et Juvet, et le vapeur de sauvetage norvégien « Salvator », partis pour commencer les opérations de sauvetage, ont dû revenir après avoir constaté que toute tentative de renflouement était inutile. En effet, la coque est brisée en plusieurs endroits et le mauvais état de la mer augmente de plus en plus les avaries. L'on va, maintenant, tenter de recueillir la cargaison.

LAURENT SCHIAFFINO ET CIE

Dans le monde du commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 16 janvier 1920)

M. Charles Schiaffino, armateur à Alger, a cédé à son fils, Laurent Schiaffino, tous les droits qu'il possédait dans la Société « Ch. Schiaffino, A. Juvet et Cie ».

1920 (janvier) : création de la
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE NAVIGATION POUR L'AFRIQUE DU NORD
« Charles Schiaffino et Cie »
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_de_Navigation.pdf

UN INCENDIE DANS LE PORT
par REGOR
(*Le Sémaphore algérien*, 6 février 1920)

Un incendie qui aurait pu avoir les plus graves conséquences s'est déclaré mercredi vers 3 h. 30 de l'après-midi, à bord du paquebot anglais « El-Kahira » de la Compagnie franco-britannique de navigation à vapeur (Olivier et Cie).

Provoqué par l'explosion d'un baril d'huile à graisser, le feu s'étendit très rapidement à 1.500 sacs de son et de remoulage, qu'expédiait à Marseille M. Vémian, 1, rue Lamoricière, à Alger.

Les bateaux-pompes des maisons Schiaffino, Cory Brothers, Cie générale transatlantique et de l'Aviation maritime qui se trouvaient à proximité du navire, accoururent pour combattre le fléau.

Après une heure et demie d'efforts, tout danger était écarté, grâce au dévouement du capitaine du bord, de M. le capitaine Egle, qui dirigeait une équipe de sapeurs-pompiers et des remorqueurs.

On ne peut encore évaluer les dégâts d'une façon précise, mais d'après certains renseignements, ils atteindraient environ 200.000 francs.

De ce fait, le départ du paquebot « El-Kahira » se trouve retardé de plusieurs jours, étant donné les réparations assez importantes, tant dans la chambre des machines que dans la cale arrière n° 3 incendiée et dans celles attenantes.

INFORMATIONS MARITIMES
Un record
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mars 1920)

Le vapeur norvégien « Soudefjord » a débarqué la semaine dernière, à Alger, 9.500 tonnes de charbon en 52 heures.

Cette opération rapide a été effectuée par MM. Charles Schiaffino et Cie.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 30 juillet 1920)

Madame veuve Charles SCHIAFFINO ;
Monsieur Laurent SCHIAFFINO ;
Madame veuve Ange SCHIAFFINO ;
Monsieur Prosper SCHIAFFINO ;
Monsieur et Madame Charles ACHAQUE ;
Monsieur Madame Marcel ACHAQUE et leurs enfants ;
Monsieur. Madame Antoine ACHAQUE et ses enfants ;
Monsieur François ACHAQUE ;
Monsieur. Madame Jean ZAMOUTH et leurs enfants ;
Madame veuve COUTAYA et ses enfants ;
Madame veuve Pascal STURLA et ses enfants ;
Monsieur Enoc BORZONE ;
Mademoiselle Angéline SCHIAFFINO, de Camogli ;
Madame France AXIACH-SCHIAFFINO et ses enfants ;
Monsieur et Madame Paul ROCHE-LE-DIEU ;
Monsieur Madame Georges FONTANA et leurs enfants ;
Monsieur. Madame J. RAVECCA et leurs enfants ;
Les familles SCHIAFFINO, ACHAQUE, ZAMOUTH, BARONI, RECAGNO, PERNICE,
BABILLOT,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles SCHIAFFINO,
chevalier de la Légion d'honneur,
armateur

leur époux, père, beau-frère, oncle, neveu, cousin, allié et ami, décédé à Alger, le 29 juillet 1920, dans sa 63^e année, muni des sacrements de Notre Sainte-Mère l'Église.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, à quatre heures.

On se réunira au domicile mortuaire, 31, rue des Consuls.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

LA MORT DE CH. SCHIAFFINO

par G. M.
(*Le Sémaphore algérien*, 30 juillet 1920)

La nouvelle inattendue de la mort notre ami Charles Schiaffino s'est répandue dans Alger en causant une véritable consternation.

Enfant de la mer, fils de ses œuvres, Charles Schiaffino, armateur et chevalier de la Légion d'honneur, était une figure marquante et caractéristique de la marine algérienne.

Il avait fondé à Bougie la Compagnie côtière « Schiaffino et Jovet » et s'était distingué dans les entreprises de sauvetage de navires naufragés. Pendant la guerre, il avait réussi à renflouer rapidement des transports anglais torpillés, dont le chargement de munitions et d'artillerie sont arrivés encore à temps en Orient pour permettre aux Alliés d'échapper à des désastres.

A son fils et successeur Laurent Schiaffino, sa veuve, nous adressons nos condoléances les plus attristées, car c'est un ami que nous pleurons avec eux.

Dans le monde du commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} septembre 1920)

Mme Vve Charles Schiaffino et M. Laurent Schiaffino ont opté pour la continuation de la société Charles Schiaffino et Cie, leur époux et frère [*sic : fils*], en restant associés en nom collectif pour la part leur revenant dans la dite société.

Coup d'œil sur le passé
[Charles Schiaffino]
par Gaston MARGUET

.....
Puisque l'occasion s'en présente à notre plume, nous voulons saluer, encore une fois, la mémoire de Charles Schiaffino, notre ami de plus de trente ans, dont la tombe est à peine fermée.

Charles Schiaffino était le descendant d'une lignée de marins audacieux. Son grand-père, Jacques Schiaffino, avait, au péril de sa vie, porté dans sa balancelle, d'Alger à Gènes, la lettre par laquelle le consul Deval annonçait au roi de France Charles X l'offense qui avait été faite à notre drapeau par le dey d'Alger, frappant le représentant de la France d'un coup d'éventail. Les archives du ministère des affaires étrangères conservent impérissablement le souvenir de cette action d'éclat.

Le père de Charles Schiaffino, installé à Alger aux premiers temps de la conquête, se distingua à maintes reprises, tant par l'assistance qu'il prêtât aux navires en périls que par les nombreux sauvetages de personnes qu'il opéra. La croix de la Légion d'honneur récompense très parcimonieusement accordée à cette époque-là, lui fut décernée pour son héroïsme humanitaire.

C'est le père [Laurent (1833-1882)] et l'oncle [Angelo ou Ange († 1912)] de Charles Schiaffino qui furent les créateurs de ces lignes côtières algériennes auxquelles ce dernier donna une activité qui en fit un des plus sérieux éléments de succès de la colonisation et du commerce de l'Algérie.

Quand la guerre éclata, Charles Schiaffino fit au contre-amiral commandant la marine en Algérie la belle proposition que voici :

« Je suis trop âgé pour être mobilisé et, d'ailleurs, je puis être plus utile à mon pays que si j'étais mobilisé. Je viens mettre tout mon matériel flottant, tout mon personnel, à la disposition de la marine nationale. »

Et il a tenu parole au delà de toute espérance. La mention qui motivait sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur consacre en ces termes les grands services qu'il a rendus à la Patrie :

« Services exceptionnels. Concours absolument désintéressé à la Défense nationale. A mis tout son personnel et tout son matériel flottant à la disposition de la marine dès le premier jour de la mobilisation.

A procédé au sauvetage de trente deux navires alliés.

Déjà titulaire d'une médaille d'or de la Marine pour sauvetage. »

Ajoutons qu'en dehors de ces trente-deux sauvetages de guerre, Charles Schiaffino avait sauveté en 1901 le steamer anglais « Easborne » ; en 1906 le paquebot français « San-Piero » et le s/s [steamship] anglais « Carayn Prince » ; en 1910, le cargo allemand « Samba » et le s/s anglais Bucrania » ; en 1912, le s/s anglais « Milcent Knight » ; en 1914, le pétrolier anglais « Tascalusa ».

Voilà-t-il pas une existence admirablement bien remplie au service de la France et de l'humanité ?

Le Sémaphore algérien, 12 janvier 1921.

Dans le monde du commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 26 novembre 1920)

La Société existant entre MM. Charles Henri, Laurent Schiaffino et les héritiers Jovet, sous la raison sociale. Navigation côtière algérienne, est dissoute.

SYNDICAT DES ARMATEURS ALGÉRIENS
Assemblée générale du 22 novembre 1920
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} décembre 1920)

Les membres du syndicat se sont réunis le 22 novembre au siège social, quai Nord, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Charles Schiaffino, décédé, et à l'effet d'étudier diverses questions portées à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Julien Laurens, vice-président, adresse au nom du syndicat un hommage ému à la mémoire de M. Charles Schiaffino, qui était président du syndicat.

Il retrace la part prise par M. Charles Schiaffino dans tout ce qui concerne les questions maritimes.

On passe ensuite à l'ordre du jour :

M. Henri Daurces est élu membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Charles Schiaffino.

Le conseil d'administration élit ensuite son président. Est désigné M. Julien Laurens, armateur, agent général pour l'Algérie de la Société Les Affréteurs réunis.

Sont ensuite nommés : vice-présidents,

MM. Joseph Castanié et Laurent Schiaffino ; secrétaire général-trésorier, M. Henri Daurces ; administrateurs, MM. Aymard de Sérigny [directeur de la Compagnie générale transatlantique, à Alger], Charles Rouyer, Antoine Ambrosino, Jules Daurces.

Le siège social du syndicat est transféré 2, rue Arago, dans les bureaux du président.

Étude de M^e PHILIBERT LEYGONIE, notaire à Alger
2, rue de la Liberté, 2
Successesseur de M^e GRÉGOIRE et PERTUS
Le Journal général de l'Algérie, 26 décembre 1920)

ADJUDICATION
en l'étude et par le ministère dudit M^e LEYGONIE
ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL
CONNU SOUS LE NOM DE
« NAVIGATION CÔTIÈRE ALGÉRIENNE »

et exploité en Algérie par la firme « Ch. SCHIAFFINO, A. JOUVET et C^o », actuellement dénommée seulement « L^t SCHIAFFINO et C^o », ayant pour objet l'entreprise des transports maritimes par bateaux à vapeur, le remorquage, le transit et toutes opérations d'acconage.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LEYGONIE, notaire à Alger, le jeudi trente décembre mil neuf cent vingt, à quinze heures.

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

PREMIER LOT

Ce lot comporte le fonds de commerce d'entreprise de navigation ayant son siège à Alger, quai Nord, ayant tous ses éléments corporels et incorporels et comprend :

I. — L'ENSEIGNE, LA CLIENTÈLE ET L'ACHALANDAGE, à l'exception du nom commercial expressément réservé,

II. — LE MATÉRIEL FLOTTANT ci-après :

A) Six navires à vapeur attachés au port d'Alger, constituant la flotte de la compagnie :

1^o Le steamer *Actif* construit en fer, à Aberdeen, en 1883, jaugeant net 436 t. 24 et brut 780 t. 83, mesurant 61 m. 66 de long sur 9 m. 60, et d'une vitesse moyenne de 9 nœuds. Portée en lourd : 1.000 tonnes.

2^o Le steamer *Aurore* construit en fer, à Dundee, en 1884, jaugeant net 355 t. 12 et brut 600 t. 47, mesurant 52 m. 85 de long sur 8 m. 08 de large et d'une vitesse moyenne de 9 nœuds. Portée en lourd : 700 tonnes.

3^o Le steamer *Finistère* construit en fer, à Dundee, en 1875, jaugeant net 243 t. 80 et brut 456 t. 01, mesurant 54 m. 18 de long sur 7 m. 30 de large, et d'une vitesse moyenne de 11 nœuds 4. Portée en lourd : 500 tonnes,

4^o Le steamer *Algérie*, construit en fer, à Lubeck, en 1883, jaugeant net 150 t. 24 et brut 264 t. 91, mesurant 37 m. 06 de long sur 6 m. 30. de large, et d'une vitesse moyenne de 7 nœuds. Portée en lourd : 280. tonnes. ;

5^o Le steamer *Notre-Dame-d'Afrique*, construit en acier, à Glasgow, en 1891, jaugeant net 261 t. 159 et brut 611 t. 295, mesurant 36 m. 30 de long sur 6 m.13 de large, et d'une vitesse moyenne de 8 à 9 nœuds. Portée en lourd : 150. tonnes ;

6^o Le steamer *Saint-Joseph* construit en bois, à La Seyne, en 1883, jaugeant net 35 t. 57 et brut 100 tonnes, mesurant 27 mètres de long sur 5 m. 40 de large, et d'une vitesse moyenne de 8 nœuds. Portée en lourd : 120. tonnes.

B) Deux remorqueurs de haute mer ou vapeurs de sauvetage.

a Le *Sud*, construit en fer, à Aberdeen, en 1883, de la puissance de 500 chevaux, jaugeant net 45.t 93 et brut 177 tonnes, mesurant 39 m. 62 de long sur 5 m. 80 de large, et d'une vitesse moyenne de 11 nœuds 5 ;

b) Et le *Furet*, construit en acier, à Cardiff, en 1890, de la puissance de 40) chevaux, jaugeant net 31 t. 07 et brut 149 t. 37, mesurant 39 m. 06 de long sur 6 m. 22 de large, d'une vitesse moyenne de 10 nœuds.

Ensemble le matériel de sauvetage attaché à ces remorqueurs ou à la flotte et consistant en douze pompes centrifuges et à piston, à vapeur, à essence et électriques avec accessoires complets, en bon état de marche, débitant ensemble approximativement six mille tonnes à l'heure ;

c) un chaland ou allège de mer, dénommé *Espérance*.

Tout ce matériel flottant est francisé et muni de ses machines, ancres, cordages, apparaux et accessoires.

On pourra le visiter, sauf cas de force majeure, dans le port d'Alger, les mardi et mercredi 28 et 29 décembre 1920 et le jeudi matin, jour de l'adjudication, et d'ici là chaque fois que les vapeurs ou l'un d'eux se trouveront à Alger, port d'attache.

III. — LES IMMEUBLES ci-après désignés édifiés sur les terrains pris en location par la Compagnie de navigation côtière algérienne « Ch Schiaffino, A. Juvet, et Cie », savoir

A Alger, sur les quais, un bâtiment construit en brique et couvert en tuiles, avec piliers en bois, composé d'un rez-de-chaussée à usage de magasins et d'un premier étage où se trouvent les bureaux et magasins d'armement ; le tout occupant une superficie d'environ 351 mètres carrés, 17 décimètres carrés ;

Et une baraque occupant une superficie de 6 mètre carrés 15 décimètres carrés environ ;

2° A Bougie, un bâtiment à usage de magasins et bureaux, dans le port, où est située l'agence de la compagnie ;

3° Et à Djidjelli, Collo, Philippeville, Ténès et Cherchell divers bâtiments à usage de magasins, hangars et baraquements sur les quais.

IV. — LE MATÉRIEL FIXE ET FLOTTANT, le mobilier de bureaux, l'outillage, les approvisionnements, marchandises et matières premières et objets divers dépendant de ladite entreprise, en quelque lieu qu'ils se trouvent au jour de l'entrée en jouissance.

V. — LE DROIT AUX BAUX d'emplacements ou terrains dans les ports d'Alger, Bougie, Philippeville, Djidjelli, Collo, Ténès et Cherchell.

Et LE DROIT A TOUS TRAITÉS et marchés de transport, d'acconages et autres assurances passés par la Navigation côtière algérienne

MISE A PRIX DU PREMIER LOT

Quatre millions de francs, ci. 4.000.000

DEUXIÈME LOT

Ce lot comprend l'établissement ou maison d'acconage exploité à Bougie sous le nom de maison d'acconage Ch. Schiaffino, Juvet et Cie, avec ses dépendances, savoir :

I. — L'ENSEIGNE, LA CLIENTÈLE ET L'ACHALANDAGE.

II.— LE MATÉRIEL FLOTTANT, ci-après :

1° Quatorze chalands de port, en bois, visibles dans le port de Bougie.

2° Un remorqueur de haute mer, dénommé *Utile*, construit en fer, à Marseille, en 1874, jaugeant brut 52 t. 55, mesurant 23 m. 90 de long sur 4 m. 46 de largeur, et d'une puissance de 100 chevaux.

Ce remorqueur est visible dans le port d'Alger ;

3° Quatre chalands creux, divers canots et chaloupes attachés au port de Djidjelli et visibles dans ce port ;

4° Et divers canots et chaloupes visibles dans le port de Bougie.

III. — UN PONTON EN MATURE, LE MATÉRIEL FIXE ET DE BUREAU, l'outillage, les approvisionnements et objets de toute nature servant à l'exploitation de ce fonds, y compris les marchandises.

IV. — LES IMMEUBLES édiés sur des terrains pris en location par la maison d'acconage Ch Schiaffino, Jovet et Cie, consistant en deux baraquements sis à Bougie, sur les quais, et baraquements à Djidjelli, avec dépendances.

V. — LE DROIT AUX BAUX ET LOCATIONS des terrains, emplacements ou immeubles à l'usage de ladite maison de commerce.

Et LE DROIT AUX TRAITÉS ET MARCHÉS D'ACCONAGE, assurances et autres passés par cet établissement,

MISE A PRIX DU DEUXIÈME LOT
Cinq cent mille francs, ci 500.000

ENTRÉE EN JOUISSANCE

Elle est fixée, pour, le premier et le deuxième lots, par la prise de possession effective et réelle, le surlendemain de l'adjudication, sauf, toutefois, en ce qui concerne trois pièces à usage de bureaux, sises au premier étage de l'immeuble servant à Alger, quai, Nord, de siège social à la Compagnie Laurent Schiaffino. et Cie, dont la jouissance et la libre disposition sont réservées au liquidateur de la Compagnie de navigation côtière algérienne pendant toute la durée des opérations de liquidation.

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR

Pour le premier lot : deux cent mille francs.

Pour le deuxième lot : cinquante mille francs.

NOTA. — L'adjudication aura lieu en deux lots, séparément et distinctement, au plus offrant et dernier enchérisseur, sans baisse des mises, à prix ci-dessus fixés.

RÉSERVE. — Il existe un troisième lot devant comprendre une part sociale et divers droits sociaux appartenant à la Société Ch. Schiaffino, A. Jovet et Cie dans la nouvelle société d'acconage « Ch. Schiaffino et Cie », mais en raison même de sa nature, ce troisième lot ne sera pas compris dans la présente vente aux enchères, et il fera, s'il y a lieu, et après entente avec la société intéressée, dans des conditions et sur une mise à prix à déterminer, l'objet d'une adjudication spéciale, à la suite d'une nouvelle publicité,

Pour plus amples renseignements et pour visiter, s'adresser :

A M. AUG, liquidateur de la Navigation côtière algérienne et de la maison d'acconage de Bougie, Ch. Schiaffino, Jovet et Cie, soit au palais consulaire, soit aux bureaux de la Société Laurent Schiaffino et Cie à Alger.

Et à M^e PHILIBERT LEYGONIE, notaire à Alger, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

L'ARMEMENT ALGÉRIEN

La firme « Schiaffino » se réorganise solidement
par Gaston MARGUET

(*Le Sémaphore algérien*, 12 janvier 1921)

Il y a quelques semaines, on parlait couramment, dans les villes du littoral algérien, d'une firme des plus connues et des plus estimées dans le monde du commerce et de l'armement : la firme Schiaffino.

A la lecture de publications légales faites par voie de presse et d'affichage, la population algérienne n'avait pas été sans éprouver une réelle inquiétude sur le sort de cette firme. C'est que les Algériens ont un attachement sympathique et instinctif depuis longtemps pour ces vaillants petits bateaux que l'on voit circuler avec l'activité des abeilles de La Calle à Nemours, les « Schiaffino », comme on les dénomme, qui

semblent faire partie intégrante de la grande famille des choses essentiellement algériennes.

On craignait aussi de voir acheter par des armateurs de la Métropole et emmener loin de nos côtes ces navires qui sont des liens de raccordement si précieux entre les plages des petites localités côtières et nos grands ports algériens. Cela aurait été, en effet, des plus préjudiciables aux intérêts de la colonie.

Heureusement, c'étaient là des craintes superflues. La flotte des « Schiaffino » nous reste : ces petits vapeurs continueront à faire partie du paysage maritime du littoral de l'Afrique du Nord. Ils ne cesseront pas de desservir avec activité les rivages algériens où les grands cargos ne vont point faire escale.

Regroupement d'intérêts

Pour continuer l'œuvre de son père, M. Laurent Schiaffino a regroupé sous sa direction tous les intérêts sociaux qui étaient gérés par le regretté M. Charles Schiaffino.

Élevé à l'école d'un tel père, imbu des traditions ancestrales qui, depuis plus d'un siècle, attache les Schiaffino à la marine algérienne ; homme de mer accompli depuis son jeune âge ; officier mûri pendant la guerre par la dure besogne de la chasse aux sous-marins et aux poseurs de mines, M. Laurent Schiaffino possède bien les aptitudes nécessaires pour continuer avec succès l'œuvre de son auteur en la faisant évoluer dans la voie du progrès.

.....

Coup d'œil sur l'avenir

Voici donc M. Laurent Schiaffino, placé définitivement à la tête des trois entreprises créées par son père.

Depuis le 1^{er} décembre 1920, il est directeur général de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord, au capital de 25 millions de francs qui conserve la raison sociale de son fondateur « Charles Schiaffino et Cie ».

Depuis le 1^{er} janvier courant, il est également directeur général de l'ancienne Société Charles Schiaffino et A. Jovet devenue Société de navigation côtière pour l'Afrique du Nord Laurent Schiaffino et Cie.

Il reste également à la tête de l'entreprise d'acconage, de remorquage et de sauvetage à Alger, Bougie et Djidjelli.

.....

Les lignes côtières, avec la flottille de nos « Schiaffino et Cie » bien connus — l'« Actif », l'« Algérie », l'« Aurore », « Notre-Dame-d'Afrique », le « Finistère », le « Saint-Joseph », l'« Utile » et les remorqueurs de sauvetage « Sud » et « Furet », recevront de leur côté toutes les améliorations que comporte le nouvel essor que doivent prendre ces lignes. La tradition familiale de la maison Schiaffino a toujours été de donner aux petits ports de la côte algérienne la vitalité maritime et commerciale qu'ils méritaient d'après la richesse et les ressources de leur hinterland. Les conditions économiques de la colonie paraissant devoir s'améliorer de plus en plus, il est évident que l'importance de ces ports secondaires va augmenter très rapidement.

La Société de navigation côtière prévoit déjà les obligations qui lui incomberont pour répondre à la satisfaction des chargeurs quand se produira la progression des besoins de la clientèle.

La Société d'acconage, de remorquage et de sauvetage dispose déjà de 180 chalands de 100 à 220 tonnes, de six pontons mature de force variable, de quatre grues tournantes à vapeur, des remorqueurs et des bateaux-pompe suivants : « Garonne », « Jean-Bart », « l'Hirondelle », « Paul ». « Lutteur », « Yvonne », « Pilote », « Surcouf » et « Algérien ».

Elle suivra, elle aussi, nous en sommes certains, la marche ascendante des autres entreprises auxquelles M. Charles Schiaffino avait consacré sa vie et qui avait su mettre

à profit les découvertes que la mécanique et la science moderne avaient pu faire dans les branches du chargement rapide des navires et du sauvetage des bâtiments sinistrés.

(*Le Sémaphore algérien*, 28 janvier 1921)

Mme Vve Jovet et ses enfants, M. Henri Charles ont cédé tous leurs droits dans la Société Ch. Schiaffino, A. Jovet et Cie, à la Société algérienne de navigation côtière pour l'Afrique du Nord, Ch. Schiaffino et Cie, société en commandite par actions, au capital de 25.000.000 de francs dont le siège social est 1, rue Littré.

Laurent SCHIAFFINO

En 1927, il siège au conseil des sociétés suivantes :

Société algérienne de navigation de l'Afrique du Nord

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_de_Navigation.pdf

Société d'acconage et de remorquage Ch. Schiaffino

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Acconage+remorquage_Schiaffino.pdf

Mines de Gar'Rouban

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Gar'Rouban

Mines de Rabou et de Sakamody

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Rabou_et_Sakamody.pdf

Mines de l'Oued-Rabah et d'Ais

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_l'Oued-Rabah.pdf

Phosphates de Constantine

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Constantine.pdf

Société algérienne des eaux

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_des_eaux.pdf

Domaine de Saint-Charles de Boufarik

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_St_Charles_Boufarik.pdf

Et précédemment à la Société algérienne de houilles et agglomérés (SAHA)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_houilles+agglomerés.pdf

Port d'Alger

Le scandale des quais

par Léo Fernand

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 7 juin 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Insecurite_port_Alger-1927.pdf

II

Charles SCHIAFFINO et Cie

— Ce que nous pensons de votre article sur le scandale des quais ?

Mais il ne comporte aucune exagération : tous les termes en sont exacts. La preuve est que, depuis le 19 mai 1926 jusqu'à ce jour (hier encore), nous avons envoyé en moyenne quatre ou cinq plaintes par mois aux commissariats de police, sans que, à de très rares exceptions, nous ayons pu obtenir un résultat quelconque !

Je dois ajouter cependant, pour être de bonne foi, qu'à ma grande surprise, pour la première fois, hier, la police est venue elle-même nous signaler que nous avons été victime d'un vol commis sur nos wagons.

Mais, attendez, ce n'est pas la police des quais, mais celle d'Hussein-Dey qui, surprise de voir mes voleurs se balader à des heures indues avec de volumineux ballots de laine s'en inquiéta fort heureusement.

Je dois dire que, bien souvent, voleurs et gardiens s'entendent en dépit de toutes les précautions prises. Peut-être même existe-t-il une association plus précise qui ferait que les vols ne sont pas des cas isolés, mais le résultat d'une curieuse organisation où le batchich [bakchich] joue, par moment un rôle assez troublant.

Tenez, continue le sympathique secrétaire général, je puis mettre sous vos yeux une lettre reçue de la maison Sorensen, en date du 24 mai, qui signale un vol de deux fûts.

Vers 6 h. 30, précise-t-on, les agents ont vu un individu soutirer le vin, mais ils n'ont pu arrêter le délinquant !

— Avez-vous transmis beaucoup de plaintes ?

— Comme je vous l'ai déjà dit, environ une trentaine sans résultat. Il est vrai que je n'écris pas toutes les fois.

— Avez-vous observé des actes de banditisme ?

— Nous avons eu deux gardiens attaqués à main armée. Ils furent menacés de revolver, puis roués de coups parce qu'ils voulaient empêcher de voler. Il se pourrait qu'il existât certaines complaisances, peut-être vous sera-t-il facile de les prouver. Peut-être existe-t-il une organisation de malfaiteurs, mais ce sont les receleurs qu'il faudrait surtout atteindre, car enfin de véritables bandes organisées dévalisent les chalands et cette marchandise va bien quelque part !

— Alors, quel remède préconisez-vous ?

— Nous avons eu connaissance, dans le temps, d'un projet de police organisé par la chambre de commerce, en 1920 je crois. Il est regrettable qu'on ne l'ait jamais mis en application.

Les vols se traduisent par des pertes de milliers de francs que nous devons verser à titre d'indemnité aux commerçants qui rendent les compagnies responsables d'un état qui ne leur incombe pas.

Je ne vous parle pas de notre service de gardiennage, car il est malheureux de créer un État dans l'État, et nous espérons qu'à la suite de votre campagne opportune, le fameux projet de la chambre de commerce sortira de ses cartons.
